

Sélestat, le 14 décembre 2018

12-18/Art68

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre récent courrier par lequel vous demandez au Parlement d'activer l'article 68 de la Constitution et de lancer la procédure de destitution du Président de la République.

Tout en ayant bien pris note de votre opposition à la politique suivie par le Président depuis son élection, je vous informe que les éléments dont vous me faites part ne constituent pas des motifs susceptibles de justifier la destitution du Président.

En effet, notre Constitution pose le principe de l'irresponsabilité politique du Président. Notre Constitution ne reconnaît pas non plus le mandat impératif, très peu de démocraties, à l'exception de la Suisse, le reconnaissent d'ailleurs.

Le Président est ainsi élu par le peuple pour un mandat de 5 ans. Il désigne un gouvernement qui est en charge de conduire la politique de la Nation et qui est, quant à lui, responsable devant l'Assemblée. En cas de désaccord sur la politique suivie, l'Assemblée peut donc renverser le gouvernement, comme cela a été le cas en 1962 par exemple, mais ne peut contraindre le Président à la démission.

De fait, les « manquements » mentionnés à l'article 68 de la Constitution sont des actes qui impliqueraient un comportement criminel du Président (haute-trahison, homicide...), mais non des actes ou des décisions prises afin d'appliquer ou de définir une politique publique, quelle que soit l'hostilité qu'elle soulève auprès des citoyens. La sanction politique, si elle doit intervenir, ne peut être qu'électorale et interviendra, au plus tard, lors du renouvellement de son mandat.

Il n'en demeure pas moins que le mouvement des gilets jaunes traduit une profonde opposition et une grande incompréhension à l'égard de certaines décisions prises par le Président et sa majorité. Cette crise majeure doit impérativement être prise en considération. Seul un dialogue apaisé et pacifique sera de nature à dégager des solutions susceptibles de répondre aux légitimes revendications des gilets jaunes. C'est en ce sens, qu'à mon niveau, j'ai rencontré la semaine passée une délégation d'un vingtaine de gilets jaunes. C'est en ce sens, aussi, que le gouvernement et le Président ont fait des annonces pour infléchir leur politique et redonner dans les plus brefs délais du pouvoir d'achat aux Français.

.../...

Antoine HERTH
Député du Bas-Rhin

Avec mes collègues du groupe Agir, nous souhaitons que ces annonces ne soient qu'une étape et qu'une grande concertation s'ouvre rapidement. Dans cet esprit, nous souhaitons que tous les sujets économiques, fiscaux, environnementaux et de société soient mis sur la table, pour définir ensemble un nouveau contrat social.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma meilleure considération.



Antoine HERTH